

Le conseil Municipal, dans sa séance ordinaire du 28 juin 2018 :

1- a désigné Monsieur Aurélien REITER en qualité de secrétaire de séance. Il sera chargé de la rédaction des procès-verbaux et compte-rendu de la séance avec l'assistance des agents de la mairie.

2- adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2018,

3- Les textes de la commande publique permettent à une pluralité de personnes publiques justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer en groupement de commande dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

L'objectif est de faire bénéficier à tous les membres du groupement des mêmes conditions financières pour la réalisation de prestations identiques à celle proposées à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, ce qui aura aussi pour intérêt de mutualiser les procédures de passation des marchés.

Aussi, il est prévu la constitution de groupements permanents auxquels participeront la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et les communes membres intéressées par la démarche. Les communes membres ont été sollicitées par courrier en date du 9 mars 2018.

Le conseil municipal décide :

- d'APPROUVER la constitution du(es) groupement(s) de commandes permanent(s) pour :
 - *la fourniture et l'acheminement d'électricité et les prestations de services associées
 - *la vérification et la maintenance des installations des moyens de lutte contre l'incendie dans les bâtiments publics
 - *la fourniture de papier
 - *la fourniture de matériel de bureau
 - *la fourniture de vêtement de sécurité et d'équipements de protection individuelle
- d'APPROUVER, pour chaque groupement, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,

- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant, pour chaque groupement, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels, pour ses besoins propres à l'exception du groupement de commandes pour la vérification et maintenance des installations des moyens de lutte contre l'incendie dans les bâtiments publics

- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant, pour chaque groupement, à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent (annexe 1), ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à compléter l'annexe 2 à la présente convention.

4- décide d'adopter le règlement des services périscolaires et des mercredis récréatifs. Celui-ci sera applicable à compter de la rentrée de septembre 2018.

- décide d'adopter le règlement des services extrascolaires proposés durant les vacances scolaires.

5- décide de proposer à la CAF de la Moselle l'inscription de la commune au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018/2021 et d'autoriser le Maire à signer les documents s'y rapportant.

6- Garantie d'emprunt-Réhabilitation de 2 logements sociaux.

- **décide** d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 100% selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du prêt susvisé, lequel est joint à la présente délibération.

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- le Conseil Municipal s'engage pour toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,

7- décide d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention portant sur les travaux de construction d'une micro-crèche trilingue et de solliciter une aide à hauteur de 75.000€ (soit pratiquement 16% du coût subventionnable des travaux estimé à 470.000€ HT).

8- décide de voter un crédit de 2 500 € au bénéfice des lauréats du concours des maisons fleuries pour 2018. Le montant de ce crédit annuel sera maintenu pour toutes les années à venir tant qu'il ne sera pas modifié par nouvelle délibération.

9- Vente de logement Place Auguste Renoir

- décide d'accepter la proposition d'achat du logement cadastré Section 26 n°462/187 LOT 12 pour un montant de 200.000€ net de taxes.

10- décide de rembourser la somme de 35 € à Monsieur Francis SOEDER.

Compte-rendu des décisions du Maire

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes, adoptées antérieurement au 28 juin 2018 :

1- La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant :

- la vente des parcelles cadastrées S24 N°492, 493 et 494 situées rue Lavoisier à Basse-Ham (Sté TECHNOPOINT).

2- Dans le cadre des travaux du gymnase municipal,

- de signer avec l'entreprise CEP (Lot 01 – Gros Œuvre) un avenant n°1 d'un montant de 78.068,60HT (+7,13%) correspondant à l'ajustement des prestations réalisées ainsi qu'à des travaux de surfacage et de ponçage de dalle,

- de signer avec l'entreprise EIFFAGE (Lot 08 – Electricité) un avenant n°2 d'un montant de 7.135,87 (+2,55%) correspondant à des modifications de câblage en partie liés à la sonorisation des salles,

- de signer avec l'entreprise NOUANSPOORT (Lot 06 – Equipements sportifs) un avenant n°1 d'un montant de 1.906,30HT (+10,07%) correspondant à la fourniture d'une paire de buts supplémentaires et d'un râtelier range filets,

- de signer avec l'entreprise EUROVIA (Lot 10 – VRD) un avenant n°1 d'un montant de 35.763,42HT (+8,33%) correspondant à l'ajustement des prestations réalisées.